



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Valérie Guyot/DREAL Normandie



Damien Valente/Terra



Laurent Mignaux/Terra



Véronique Martins/DREAL Normandie

BILAN DES INCIDENTS ET ACCIDENTS INDUSTRIELS survenus en 2022 en Normandie

Editorial

La Normandie présente un tissu industriel particulièrement dense avec une centaine d'établissements Seveso.

Une soixantaine d'évènements accidentels ont été déclarés par ces Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) auprès de la DREAL Normandie en 2022, en application de l'article R. 512-69 du code de l'environnement. Cela va d'accidents, à de simples dysfonctionnements sans impact humain, économique ou sur l'environnement. Heureusement, en 2022, aucun accident mortel n'est à déplorer.

La direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires rappelle que le traitement de l'accidentologie est primordial, pour en tirer tous les enseignements possibles et mettre en œuvre des actions permettant d'éviter que de tels évènements se reproduisent.

L'inspection des installations classées de Normandie accorde une importance particulière au traitement des évènements accidentels dont elle a connaissance. Parmi leurs nombreuses missions, les inspecteurs s'attachent à vérifier qu'à la suite d'un accident ou incident, l'analyse des causes profondes a bien été menée par les exploitants, et que les actions, visant à éviter qu'un tel évènement se reproduise, sont bien mises en œuvre sur les sites. Les facteurs organisationnels et humains, le plus souvent associés aux causes profondes, constituent certainement les paramètres les plus délicats à aborder et à maîtriser.

Ces retours d'expériences permettent d'améliorer de manière conséquente la sécurité des installations.

Depuis plusieurs années, la DREAL Normandie a défini et mis en œuvre des actions visant l'amélioration continue dans le traitement des incidents – accidents industriels.

Olivier MORZELLE

*Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie*

En 2022, plus d'1 événement accidentel par semaine a été déclaré par des ICPE auprès de la DREAL Normandie

Nombre d'évènements recensés en Normandie en 2022 par le BARPI*

Incidents

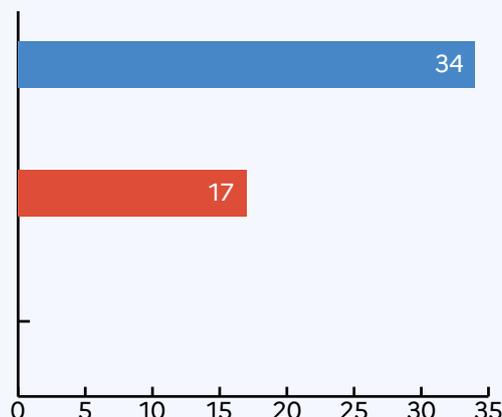
Evènements qui auraient pu porter atteinte à la commodité du voisinage, ou à la santé, la sécurité, la salubrité publiques, ou à l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, ou à l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, ou l'utilisation rationnelle de l'énergie, ou la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique

Accidents

Evènements qui ont porté atteinte aux intérêts listés ci-dessus

Accidents majeurs

Evènements tels une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation d'un établissement Seveso, entraînant pour la santé humaine ou pour l'environnement un danger grave, immédiat ou différé, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et faisant intervenir une ou plusieurs substances dangereuses

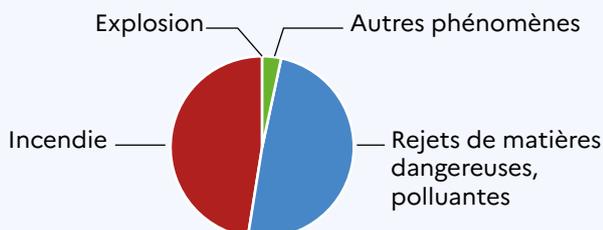


* BARPI – Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Quels enseignements en tirer ?

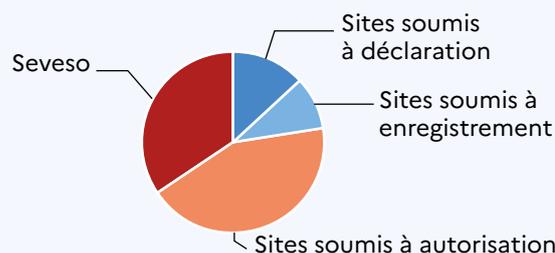
Nature des incidents / accidents survenus en Normandie en 2022

Nature des incidents – accidents déclarés en Normandie en 2022



Source : BARPI données Normandie 2022

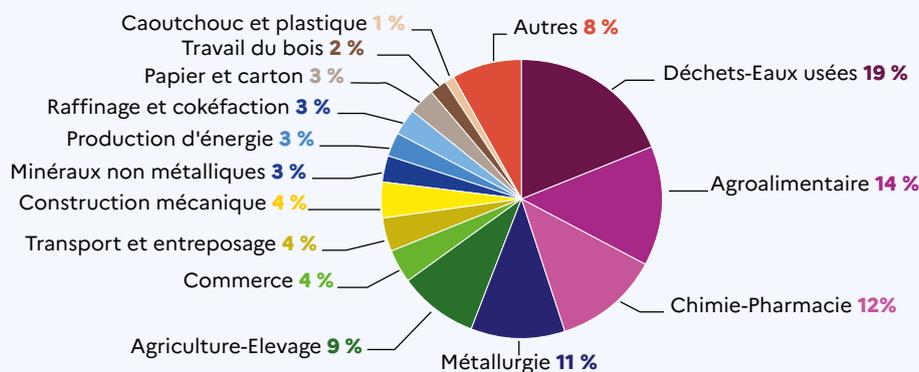
Types d'établissements concernés



Source : BARPI données Normandie 2022

Principaux secteurs d'activités concernés

A l'échelle de la France



En Normandie

Les secteurs d'activités particulièrement concernés en Normandie par des évènements accidentels en 2022 rejoignent les statistiques nationales du BARPI :

- les filières de collecte, traitement et élimination des déchets dans 22 % des cas
- l'industrie alimentaire dans 16 % des cas
- le secteur raffinage - pétrochimie dans 10 % des cas
- la chimie dans 10 % des cas
- l'entreposage dans 6 % des cas
- et autres

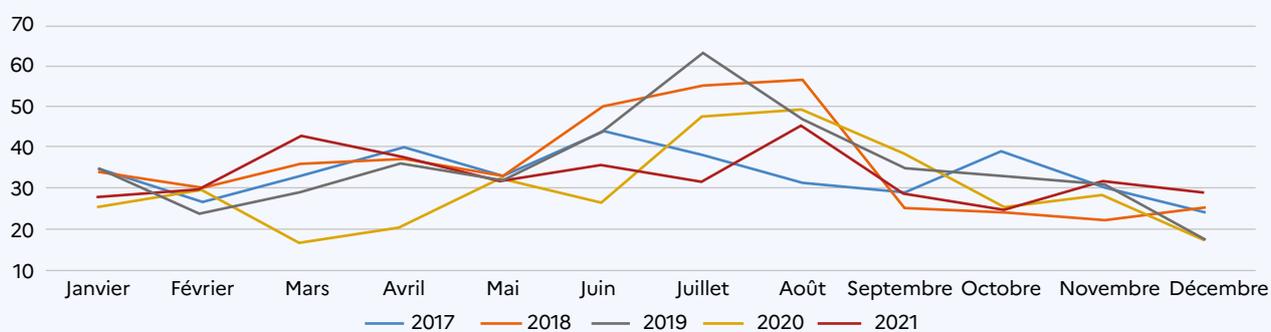
Conséquences

Conséquences des incidents – accidents	% des incidents – accidents entraînant ces conséquences
Conséquences économiques Dommages matériels et pertes d'exploitation	70,60 %
Conséquences environnementales Atteintes aux milieux (air, eau, sols...), à la faune, à la flore	33,30 %
Conséquences sociales Chômage technique, périmètre de sécurité, nuisances sonores	17,60 %
Conséquences humaines en l'occurrence blessés légers	5,90 %

Que ce soit en termes de dommages matériels, de pertes d'exploitation, d'impacts à l'extérieur des sites accompagnés de mesures de remédiation, **plus de 70 % des incidents - accidents en 2022 ont généré des pertes financières.** Ces conséquences économiques peuvent entraîner des ruptures temporaires d'exploitation mais aussi, dans certains cas, une cessation totale des activités.

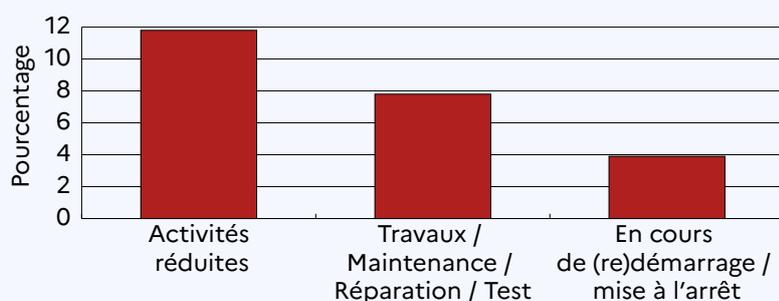
Circonstances dans lesquelles se produisent les évènements

Evolution mensuelle de l'accidentologie de 2017 à 2021 en France



Source : BARPI

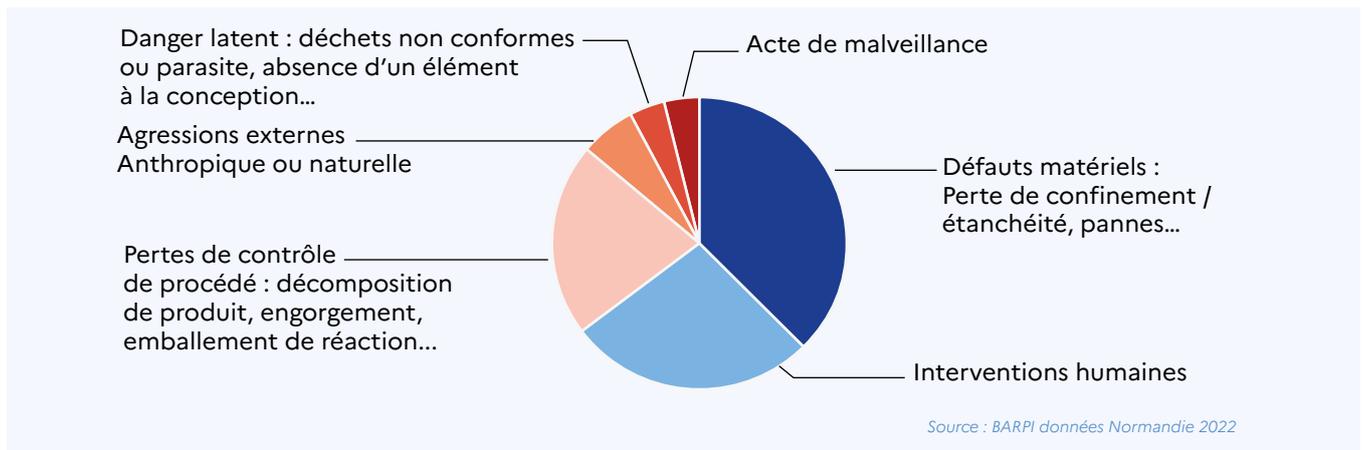
Circonstances dans lesquelles se produisent les évènements



Les périodes d'été, d'activités réduites et de travaux – maintenance, sont des circonstances propices aux évènements accidentels.

Quels éléments à l'origine de ces incidents – accidents ?

Faits initiateurs des évènements accidentels



Après chaque accident, l'inspection s'assure que l'industriel a complètement mené sa démarche d'analyse de risques, jusqu'à l'**identification des causes profondes**. Cet aboutissement permet la mise en place des mesures correctives appropriées afin que l'évènement ne se renouvelle pas.

Causes profondes des évènements accidentels



Traitement des incidents – accidents

En cas d'incident / accident, des plans de secours visent à protéger les personnes et l'environnement : en Normandie, en 2022, les exploitants ont déclenché leur Plan d'Opération Interne dans 18 % des cas mais aucun Plan Particulier d'Intervention n'a dû être mis en œuvre par les préfets.

L'inspection des installations classées a systématiquement réclamé aux industriels un rapport d'incident ou d'accident argumenté, analysant les causes de l'évènement et précisant les dispositions prises pour éviter qu'un tel scénario se reproduise.

100 % des accidents et 50 % des incidents ont fait l'objet d'au moins une visite sur site de la part de l'inspection des installations classées. Dans plus de 35 % des cas, la première inspection a été faite à chaud (au moment de l'incident ou dans les heures qui ont suivi).

Des suites administratives ont été nécessaires pour 6 % des évènements accidentels. Des arrêtés de mesures conservatoires ont alors permis d'imposer des mesures immédiates et de mise en sécurité ; des arrêtés de mise en demeure ont été pris pour rappeler aux exploitants la réglementation applicable en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement.



Amélioration continue dans le traitement par l'inspection des installations classées des incidents – accidents industriels

Une sensibilisation particulière des inspecteurs de la DREAL Normandie sur la nécessité pour les industriels de rechercher les causes profondes ayant mené aux incidents – accidents

Des actions de sensibilisations sont régulièrement menées auprès des inspecteurs de Normandie sur l'importance de l'identification par les industriels des causes profondes des incidents – accidents. Mettre en place des actions sur ces causes profondes est le seul moyen d'éviter que cela se reproduise.

- Le BARPI était déjà intervenu devant une quarantaine d'inspecteurs de Normandie en octobre 2018, pour notamment faire un retour d'expériences sur des incidents ayant touché un certain nombre de secteurs d'activité bien représentés en Normandie, en mettant en avant des bonnes pratiques sur des sujets variés (incompatibilité de produits chimiques, entrepôts, panneaux photovoltaïques, silos, dépôts de liquides inflammables, sous-traitance). Il avait présenté succinctement la méthodologie qu'il a développée pour analyser un incident / accident et en déduire ses causes profondes.



- En mars 2020, plus d'une vingtaine d'inspecteurs de la région a assisté à la formation dispensée par le BARPI sur l'analyse des causes d'un incident / accident, avec mise en œuvre sur postes informatiques de l'outil de modélisation développé à cette fin par ce bureau.

Dans 90 % des cas, les causes profondes d'un incident / accident sont des causes organisationnelles

Ces causes profondes ne sont connues de l'administration que pour 51 % des cas en Normandie (35 % seulement au niveau national).

Révision de l'organisation de la DREAL Normandie en cas de crise, à la suite de plusieurs accidents significatifs survenus en région

Un travail important mené par la DREAL Normandie, intégrant les enseignements tirés de ces retours d'expériences, a conduit à l'amélioration des procédures existantes et à la création de nouveaux outils pour gagner en efficacité.

Les inspecteurs normands y ont été sensibilisés en mai 2022, journée au cours de laquelle le BARPI est également intervenu pour rappeler des éléments de cadrage national.



Retours d'expériences internes visant l'amélioration continue

Un REX interne est mené au sein de la DREAL Normandie aussi souvent que nécessaire, dans un objectif d'amélioration continue de son organisation en cas de crise. Le dernier a été réalisé suite à un incendie de batteries survenu en janvier 2023.

La dernière sensibilisation des inspecteurs à ce sujet date d'octobre 2023.

Actions menées par le Ministère qui viendront relayer ces initiatives régionales

Dans le cadre des orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées 2023 – 2027, le Ministère va proposer à tous les inspecteurs de France une formation aux situations de crise incluant des exercices de mise en situation.

